



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 19 Septembre 2019

PV N°1

Présents : Carrasco Antoine (Président), Alain Cournac, Esnault Jean Michel, Denise Murciano, Faure Jean Pierre, Thédié Christian

Excusé : Couderc Géraud, Royer Jean Jacques

Absent : RAS

Secrétaire de séance : Esnault Jean Michel

La commission approuve à l'unanimité les PV N° 3 du 6 Juin 2019 et N° 4 du 18 Juillet 2019.

Ordre du jour :

1. Liste des arbitres n'ayant pas renouvelé leur licence
2. Mouvements d'arbitres
3. Courriers divers
4. Liste des arbitres n'étant pas en règle au 19 Septembre 2019
5. Liste des clubs pas en règle au 31 Août 2019

1. Liste des arbitres n'ayant pas renouvelé leur licence :

- Aurand Tristan (Aucamville)
- Harouna Seef -Dyne (licencié à St Etienne mais représentait Albias)
- Espagnet Eric (Gandalou)
- Bouhmala Aissam (Confluences)
- Fallouk Driss (Confluences)
- Abdou Camile (Caussade)
- Ballot Léa (Caussade)
- Furlan Thibault (Cazes)
- Begué Maxime (Cazes)
- Benmoussa Mustapha (Loubéjac)
- Cousin Jean-François (Molières)
- Polèse Jérôme (Montaigu)
- Espana Michael (MFC TG)
- Heulland Emmanuel (MFC TG)

- Makhchoun Amine (MFC TG)
- Souci Mohammed (MFC TG)
- Mouilhayrat Kevin (Montpezat/Puylaroque)
- Altindag Muhammed (St Nicolas)

Soient 18 arbitres

2. : Mouvements d'arbitres :

- Chartier (Bourg/Miramont) parti dans un autre district
- Aghmari vient du district de l'Hérault : avis favorable de la commission pour représenter le club AS Les 2 Ponts
- Ksakass Omar : était neutre pendant les 2 saisons précédentes et a réalisé le quota de matchs. Avis favorable de la commission pour représenter le club de Savenes/Verdun.

3. Courriers divers :

- **Fournier Fabien**, arbitre stagiaire reçu dans le 31 et habitant Toulouse, souhaite représenter le club de Labastide St Pierre : accord de la commission à condition que le club fasse la demande de licence avant le 31 Janvier 2020

- **Messages électroniques reçus de Mrs Yavuz Cem et Laraj El Azmani , arbitres du club de Confluences**, demandant à ne plus représenter le club de Confluences suite aux incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre Confluences-Cazes Mondenard du 31 Août 2019. **La commission, après avoir pris connaissance du PV n° 3 de la commission de discipline de la LFO en date du 12 Septembre 2019, publié le 13 Septembre 2019, décide de ne pas donner un avis favorable à ces 2 demandes considérant qu'elles ne répondent pas aux conditions de l'article 33 §C du statut de l'arbitrage :**

départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité ;

En effet, dans le PV N° 3 de la commission de discipline de la LFO, la seule sanction retenue est le match perdu par pénalité et une amende pour le club de Confluences. Pas de suspension de terrain, aucun membre (licencié) de ce club n'a été mis en cause, par contre il a été mis en avant l'intervention des dirigeants de Confluences pour essayer de calmer les spectateurs fautifs (non licenciés) mais malheureusement avec un manque de résultat au final.

Mrs Yavuz Cem et Laraj El Azmani continueront donc à être licenciés au club de Confluences, qu'ils continueront à représenter pour la saison 2019/2020, à condition d'une poursuite normale de l'arbitrage

4. Liste des arbitres n'étant pas encore en règle au 19/09/2019 :

- Itrisso Saïd du club de Nègrepelisse/Montricoux : dossier médical reçu le 3/09/2019 mais refusé , à régulariser avant le 30/10/2019.
- Marty Alyssia du club de St Nicolas : dossier médical en attente à régulariser avant le 10/10/2019.

- Poulet Ludovic du club de Gandalou : demande de licence reçue le 9/07/2019 à compléter (assurance) pour validation par la ligue.
- Dosière Dave du club de Golfech/St Paul : demande de licence reçue le 17/7/2019 à compléter (assurance) pour validation par la ligue.
- Hussein Mohammed du club de Lafrançaise : demande de licence reçue le 15/07/2019 à compléter (manque signature du club) pour validation par la ligue.
- Chrif Hamid du club de Villemade : dossier médical en attente à régulariser avant le 31/10/2019.
- El Assioui Brahim du club de Solomiac (32) mais représentant le club de Vazerac encore en 2019/2020 (club formateur) : manque avis commission médicale sur dossier médical reçu le 1/08/2019.

Soient 7 arbitres

5. Liste des clubs n'étant pas en règle :

- Albias : manque 1 arbitre
- Bourg/Miramont : manque 1 arbitre
- Escazeaux : manque 1 arbitre
- Labastide St Pierre : manque 1 arbitre
- Lafrançaise : manque 2 arbitres dont Hussein Mohammed dossier à régulariser
- Larrazet/Garganvillar : manque 2 arbitres
- Mirabel : manque 1 arbitre
- Molières : manque 1 arbitre
- Montaigu : manque 1 arbitre
- Monclar : manque 1 arbitre
- JEM : manque 1 arbitre
- Montech : manque 1 arbitre
- Nègrepelisse/Montricoux : manque 1 arbitre dont Itrisso Saïd dossier à régulariser
- Sérignac : manque 1 arbitre
- Quercy Rouergue : manque 1 arbitre
- St Nicolas : manque 2 arbitres dont Marty Alyssia dossier à régulariser
- Villemade : manque 1 arbitre dont Chrif Hamid dossier à régulariser.

Soient 17 clubs qui ne sont pas en règle. Ces clubs ont jusqu'au 31 Janvier 2020 pour régulariser leur situation pour ne pas être en infraction pour la saison 2020/2021

Les présentes décisions, figurant dans ce procès-verbal, sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District du Tarn et Garonne de Football dans les conditions de forme et de délai prévus par l'article 190 des RG de la LMPF.

Pour mémoire : les informations concernant les clubs de ligue sont transmises par la CDSA à la CRSA , cette dernière étant seule habilitée à statuer pour les clubs de ligue.

Le Président Carrasco Antoine

Le Secrétaire de séance Esnault Jean Michel